



Maison des associations

61 bis rue Paul Doumer 17200 ROYAN

Téléphone 05 46 02 36 27 Mail : [contacto@royanrandeau.fr](mailto:contacto@royanrandeau.fr)

Ou [voyage@royanrandeau.fr](mailto:voyage@royanrandeau.fr) - Site [www.royanrandeau.fr](http://www.royanrandeau.fr)

**Assurance R.C.P :**

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,  
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX Tél. : 09 72 72 01 19 –  
[fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com) - Contrat n° : 41789295M /0002

**Garantie financière :**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre -  
Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

Royan le 20 janvier 2026

**Séjour du 14 au 17 septembre 2026 ( 4 jours/3 nuits)  
ARCACHON - BISCAROSSE**

**Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass- Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

**Nombre de participants :** minimum 20 participants – maximum 30 participants

**Dates :** du lundi 14 au jeudi 17 septembre 2026

**Déplacements :** Voiture personnelle ou covoiturage

**PROGRAMME :**

Les participants sont attendus le lundi 14 septembre à 9h00 à Royan La Tache verte, lieu de départ, pour un départ en direction du Cap Ferret.

**Lundi 14 septembre :** arrivée Cap Ferret pour le déjeuner – pique nique tiré du sac - après-midi randonnée « Abécédaire Cap Ferret - 9kms» puis départ pour l'hébergement – remise des clés vers 17h00 et installation dans les chambres – apéritif de bienvenue – Dîner et soirée animée.

**Mardi 15 septembre :** Départ pour Sabres – visite guidée de l'écomusée de Marquèze et déjeuner au restaurant sur place – après-midi randonnée « tour du Petit étang de Biscarosse - 7 kms» – retour hébergement - dîner et soirée animée

**Mercredi 16 septembre :** Départ pour une visite guidée de la « réserve ornithologique du Teich – 6 kms » - pique-nique fourni – puis départ pour une montée de la dune du Pyla -retour hébergement – dîner et soirée animée

**Jeudi 17 septembre :** Libération des chambres vers 9h30 - Départ pour Arcachon pour une balade en bateau en direction de l'Île aux oiseaux - - pique nique fourni – après-midi libre dans Arcachon – retour vers Royan prévu entre 16h30 et 17h00.

*Les randonnées sont encadrées par un animateur du club , les visites par des guides extérieurs.*



## HÉBERGEMENT

L'hébergement est prévu par le VTF La Jaougue Soule à Biscarosse (établissement 3\*) – 370 rue de Tit 40600 Biscarosse, qui assure la fourniture des repas, du 1er jour au dernier jour du séjour, sauf le déjeuner du jour 2.

## COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **350 €** par personne (prix révisable en fonction de l'évolution tarifaire de nos prestataires), en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **75,00 € pour le séjour (25€ /nuit/personne)**.

- Ce prix comprend :
  - l'apéritif de bienvenue
  - la pension complète (vin/eau et café le soir uniquement) du dîner du 1er jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
  - Les visites guidées
  - le déjeuner du jour 2 au restaurant de l'écomusée de Marquèze
  - la balade en bateau pour le tour de l'Île aux oiseaux
- Ne sont pas compris :
  - Le transport qui s'effectue en voiture personnelle ou en covoiturage.
  - Le pique nique du 1er jour
  - Les dépenses personnelles.
  - Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.

**D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

*Les personnes intéressées par le covoiturage en tant que chauffeur sont invitées à le préciser sur le bulletin d'inscription.*

## INSCRIPTIONS

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.**

**ATTENTION** : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 20 février 2026 dès mise en ligne de la notice d'information et des documents nécessaires à l'inscription (bulletin d'inscription et bulletin d'assurance), sur le site de [www.royanrandeau.fr](http://www.royanrandeau.fr). Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de 50 euros (affecté au règlement du 1er acompte pour les règlements par chèque) à envoyer à

**Catherine NIEPCERON – 43 rue de l'Ancien Port 17640 VAUX SUR MER**

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au **15 mars 2026**  
L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi par la poste du bulletin d'inscription complet

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances, à télécharger sur notre site [www.royanrandeau.fr](http://www.royanrandeau.fr)



## RÈGLEMENTS

**Vous avez la possibilité de régler de 3 façons différentes :**

➤ **soit par chèque sous forme d'acomptes :**

- un 1er chèque de **50 € (déjà versé lors de la pré-inscription)**
- un 2ème chèque de **150 € et un chèque de 18 € si vous souscrivez l'assurance annulation/interruption de séjour et éventuellement le règlement de la chambre individuelle 75 €.** ces chèques seront encaissés le **15/03/2026**
- le solde du séjour soit **150 € encaissé le 15/07/2026.**

Ces chèques seront établis à l'ordre de RoyanRand'eau, et joints **IMPÉRATIVEMENT** au dossier d'inscription définitif

➤ **soit par carte bancaire** : après validation du dossier par la responsable qui sollicitera le participant pour le règlement. Dans ce cas le règlement s'effectuera en une seule fois dans le délai qui sera précisé (*le chèque de pré-inscription ne sera pas encaissé*).

➤ **Soit par compte Paypal** : si vous êtes détenteur d'un compte Paypal ou si vous souhaitez en ouvrir un afin de bénéficier du paiement 3 fois sans frais, et seulement après validation du dossier par le correspondant tourisme, le délai du règlement qui sera précisé devra être respecté (*le chèque de pré-inscription ne sera pas encaissé*)

## FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Retenue de la somme de 53 € si l'annulation intervient avant le 30/06/2026
- retenue de la somme de 105 € si l'annulation intervient entre le 01/07/2026 et le 14/08/2026
- retenue de la somme de 175 € si l'annulation a lieu entre le 15/08/2026 et le 31/08/2026
- retenue de la totalité du séjour soit 350€ si l'annulation est postérieure au 31/08/2026

**DIVERS** : Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

## CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association [www.royanrandeau.fr](http://www.royanrandeau.fr) rubrique « voyages » puis « infos pratiques voyages »